



# FICHE DE CONTROLE SYNDICAL

## PROMOTIONS



CAPD

Vendredi 27 Novembre à 9h30

Tous les résultats en fin de matinée  
au 02.37.21.15.32

ou sur le site du SNUipp28 :  
<http://28.snuipp.fr>

NOM : .....

Prénom : .....

NOM de jeune fille : .....

Date de naissance : .....

Tel : .....

Fax : .....

Mel : .....@.....

Adresse personnelle : .....

Poste occupé : .....

### INSTITUTEUR

### PROFESSEUR D'ÉCOLE

ÉCHELON ACTUEL :

ÉCHELON ACTUEL :

Depuis le :

Depuis le :

PROMOTION (cochez la case)

PROMOTION (cochez la case)

Choix	<input type="checkbox"/>	Mi-Choix	<input type="checkbox"/>	Ancienneté	<input type="checkbox"/>
-------	--------------------------	----------	--------------------------	------------	--------------------------

Grand Choix	<input type="checkbox"/>	Choix	<input type="checkbox"/>	Ancienneté	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	-------	--------------------------	------------	--------------------------

Ancienneté générale des services au 31/12/2009 :

..... Années      ..... Mois      ..... Jour(s)

Ancienneté générale des services au 31/08/2009 :

..... Années      ..... Mois      ..... Jour(s)

Dernière note obtenue avant le 31/10/09 : .....

Dernière note obtenue avant le 30/06/09 : .....

À la date du : .....

À la date du : .....

Correctif éventuel

si la note est antérieure au 31/10/06 : .....

Exemple : ma dernière note date du 24 mai 05, je bénéficie de 0,5 point.

Correctif éventuel

si la note est antérieure au 30/06/06 : .....

Exemple : ma dernière note date du 14 juin 04, je bénéficie de 1 point.

#### Exemple :

Un P.E. promu au 7ème échelon au 1-02-2008 sera promouvable au grand choix au 1-08-2010, sa possibilité de promotion sera examinée par la CAPD au titre de l'année scolaire 2009/2010 avec celles de ses collègues promouvables au même échelon au grand choix au titre de la même période.

La CAPD retiendra 30% des promouvables au 8ème au grand choix en application d'un barème départemental.

Si le collègue n'est pas promu en 2010, il sera promouvable au 1-02-2011 au 8ème échelon au choix, parmi les promouvables au choix (5/7 sont promus).

Si le collègue n'est pas promu, il passera alors automatiquement au 8ème à l'ancienneté le 01-08-2011.

Fiche à remplir et à retourner rapidement à

**SNUipp-FSU 28**

Promotion

3, rue L. Blériot

BP 81125 Champhol

28 304 Mainvilliers cedex.

par courrier électronique à : [snu28@snuipp.fr](mailto:snu28@snuipp.fr)

ou par fax : 02/37/21/39/89

